

1. Principaux documents à joindre

- Un plan d'implantation du projet, préparé par un arpenteur-géomètre, illustrant les constructions et les ouvrages existants et projetés, incluant tous les éléments ayant un impact sur le projet (ex. : milieux humides et hydriques, boisés, servitudes, etc.) ;
- La description du contexte d'insertion, notamment des usages et bâtiments existants sur les terrains situés dans un rayon de 100 mètres de l'immeuble visé ;
- Une description de l'usage projeté, en indiquant de manière non limitative, les bâtiments et constructions requis, les espaces de stationnement requis, les aménagements extérieurs requis et les enseignes projetées ;
- Une description des impacts anticipés sur le milieu environnant et, le cas échéant, les mesures d'atténuation ou de cohabitation proposées ;
- Un document justifiant la conformité aux critères d'évaluation énoncés au présent règlement ;
- La capacité actuelle et projetée de l'installation septique et de l'installation de prélèvement d'eau ;
- Une illustration de l'intervention projetée à l'aide d'une ou plusieurs perspectives visuelles (minimalement à partir de la rue) lorsque le projet requiert la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment ou d'une construction projeté ;
- Le cas échéant, l'échéancier et le phasage du projet.

Note : Des plans et documents supplémentaires sont requis pour l'usage « Tour de télécommunication ».

2. Localisation du projet

Adresse et/ou numéro(s) de lot(s)

3. Renseignements sur l'identité du requérant*

Nom de l'entreprise (le cas échéant)

Nom de famille (lettres moulées)

Prénom (lettres moulées)

Adresse postale pour transmission de la correspondance (numéro, rue, appartement)

Ville

Province

Code Postal

Téléphone résidence

Téléphone cellulaire

Téléphone travail

Poste

Courriel

Êtes-vous l'unique propriétaire : Oui Non (une procuration est requise)

*Le requérant est la seule personne-ressource qui recevra les communications liées à la demande

4. Demande complète

- Je comprends qu'une demande d'usage conditionnel est considérée comme étant complète uniquement lorsque tous les plans et documents requis, incluant le présent formulaire dûment rempli, ont été déposés et que les tarifs d'honoraires ont été acquittés. Le délai applicable pour l'analyse de la demande (maximum 60 jours) débute à partir du moment où la demande est complète.

Veillez prendre note que des délais supplémentaires sont à prévoir relativement à la présentation de la demande d'urbanisme au comité consultatif d'urbanisme et au conseil municipal.

Les tarifs applicables sont précisés au *Règlement régissant l'usage et la tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité municipale* en vigueur. Ces frais ne sont pas remboursables, même dans le cas d'un refus de la demande par le conseil municipal, et ils ne couvrent pas les tarifs d'honoraires exigés pour l'obtention du permis ou du certificat.

5. Renseignements relatifs à la demande

Usage :

- Tour de télécommunication
- Projet à caractère touristique de reconversion d'un bâtiment non résidentiel existant visant l'exercice d'un usage du groupe Commerce, de la classe d'usage I1 ou du code d'usage I2-01.
- Usage additionnel aux usages principaux des groupes Commerce, Industrie ou Public.

Zone :

**6. Caducité de la résolution accordant l'usage conditionnel**

La résolution autorisant l'usage est nulle et caduque si les travaux projetés et visés par la résolution ne sont pas réalisés selon les délais suivants :

- La demande de permis ou certificat n'est pas déposée dans un délai de 24 mois suivant la date de la résolution ;
- Le titulaire du permis ou du certificat ne réalise pas les travaux dans le délai imparti par le Règlement sur les permis et les certificats.

7. Signature

- Je soussigné(e), certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards véridiques, exacts et complets. Je déclare que je me conformerai aux dispositions des règlements d'urbanisme pouvant s'appliquer.

Signature du requérant

Date